

AENOR	AENOR	AENOR	AENOR	AENOR	AENOR
GESTIÓN DE LA CALIDAD	GESTIÓN AMBIENTAL	GESTIÓN ENERGÉTICA	GESTIÓN I+D+i	ANTISOBORNO	PENAL COMPLIANCE
ISO 9001	ISO 14001	ISO 50001	UNE 166002	ISO 37001	UNE 19601
ER-0040/1997 ER-0240/2014	GA-1999/0096 GA-2014/0110	GE-2020/0023	IDI-0039/2011	ASO-2018/0002 ASO-2018/0003 ASO-2018/0004	GCP-2018/0014 GCP-2018/0015 GCP-2018/0016



POLITIQUE DE GESTION INTEGRÉE DE LA CONFORMITÉ (PLAN DE PRÉVENTION PÉNAL ET ANTI-CORRUPTION)

Ce document est la propriété de GROUPE COPISA et son édition est contrôlée. Son contenu ne peut être reproduit, en tout ou partie, par écrit ou verbalement, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

Cette procédure ne fait partie d'aucun contrat et n'implique aucune représentation ou garantie de la part de GROUPE COPISA, qui se réserve le droit de la réviser de temps à autre afin de satisfaire aux exigences de tout contrat.

Version	Date de prise d'effet	Modification
1.0	09-08-2017	Création de documents
2.0	01-02-2018	Mise à jour du champ d'activités du groupe Copisa
2.1	08-02-2021	Mise à jour du format

La Direction de GROUPE COPISA, dont la portée des activités peut entraîner un risque de commettre des infractions dans la gestion, les achats, la conception et l'exécution de toutes sortes de constructions en génie Civil, édification, rénovation, projets de montage industriels, installations, maintenance et services, grâce à son engagement de se conformer à la législation, à la réglementation en vigueur et avec ses principes éthiques, fournit les moyens nécessaires, pour développer, mettre en œuvre et maintenir un système de gestion de la conformité pour la prévention, la détection et la réaction face à tout type de risque pénal lié à l'activité et processus d'entreprise.

Les principes qui régissent cette politique sont les suivants :

- Suivre les critères du code de conduite de base et du code de déontologie, qui comprend l'engagement du Groupe à l'égard des principes d'éthique des affaires et de transparence dans tous les domaines d'action et réglementer les comportements éthiques et responsables de tous les professionnels du Groupe dans le développement de leur activité, et les conséquences découlant de la non-conformité.
- Tous les dirigeants et les employés du Groupe doivent respecter les lois pénales dans les pays où ils opèrent en observant dans toutes leurs actions un comportement éthique.
- Promouvoir la culture d'entreprise honnête et éthique, en rejetant toute forme de pratique illégale en évitant toute forme de corruption dans toutes les affaires du groupe et des activités professionnelles.
- Renforcer l'indépendance, l'autorité et l'autonomie du Comité de conformité pour la gestion des risques comme un élément clé dans la prévention des violations, la création de protocoles spécifiques de conformité touchant les différents domaines fonctionnels, en assurant la transparence, l'information et la communication des activités et le degré de conformité par la publication d'un rapport annuel qui sera communiquée aux parties intéressées.
- Mettre à disposition les informations et les ressources nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs fixés, en utilisant les canaux appropriés pour créer une synergie de communication fluide et transversale, ce qui favorise les relations du Groupe avec les parties prenantes.
- MAINTENIR la « **tolérance zéro** » en ce qui concerne les infractions possibles qui peuvent être commises en son sein. Toute preuve pertinente de la criminalité sera étudiée et, si sa commission est confirmée, sera punie de façon efficace. GROUPE COPISA rejette toute tentative d'obtenir un profit ou un objectif d'entreprise par des moyens illicites.
- REJETER les opportunités d'affaires impliquant toute forme de subornation, en ne tolérant aucune corruption dans l'Organisation.
- Fournir un cadre documentaire de référence avec les procédures, buts, objectifs et indicateurs associés, pour un SUIVI PROGRESSIF de l'élaboration des processus, afin de pouvoir mesurer, évaluer et analyser la gestion effectuée, ainsi que pour établir les Critères D'AMELIORATION CONTINUE.
- FORMER ET INFORMER les membres de l'organisation et les collaborateurs de tous les aspects liés aux risques possibles et à leur ampleur à laquelle ils sont confrontés à la conséquence de leur rôle dans l'organisation, et plus important encore, comment les affronter, les communiquer, les dénoncer, fomenté une activité préventive dans l'exécution des processus et le travail d'équipe qui permet le développement professionnel et personnel de tous ses membres et la réalisation des résultats prétendus.

Cette politique est approuvée et sera examinée périodiquement par le Conseil d'administration pour son adéquation continue, elle doit obligatoirement être respectée par tout le personnel de GROUPE COPISA, ainsi que par les personnes qui exercent des activités au nom de l'Organisation. En ce qui concerne les entreprises partenaires du GROUPE COPISA, une copie de cette politique promouvant les lignes d'action cohérentes sera mise à leur disposition. Tous devront la connaître et l'appliquer dans leur domaine d'action professionnelle